

## **Espèces exotiques envahissantes marines : risques et défis pour les outre-mer français**

**Communiqué de presse – 13 décembre 2019**

**Le Comité français de l'UICN présente le premier état des lieux sur les espèces exotiques envahissantes marines à l'échelle des outre-mer. Sur cet enjeu beaucoup moins connu qu'en milieu terrestre, cette étude apporte les informations nécessaires pour mieux comprendre le phénomène, les conséquences sur les écosystèmes marins et littoraux, et propose des recommandations pour renforcer la prévention et l'anticipation des invasions biologiques marines.**

### **Les mers et littoraux des outre-mer français concernés par les introductions d'espèces**

L'état des lieux recense une 60<sup>aine</sup> d'espèces exotiques marines dans les collectivités françaises d'outre-mer, incluant des poissons, des crustacés, des mollusques, des algues, et même une espèce de corail. La grande majorité d'entre elles a été introduite accidentellement depuis d'autres régions par les eaux de ballast des navires ou en se fixant sur les coques et les ancres, mais quelques poissons comme le Cobia ou l'Ombrine ocellée se sont également échappés de bassins d'élevage.

### **Des impacts préoccupants de certaines espèces introduites devenues envahissantes**

Le désormais célèbre Poisson-lion, un carnivore vorace originaire de l'océan Indien et du Pacifique, menace l'équilibre des récifs coralliens de la Caraïbe avec des conséquences économiques négatives sur la pêche. La plante marine *Halophila stipulacea*, originaire de la mer Rouge et de l'océan Indien, tend à remplacer les herbiers sous-marins indigènes des Antilles. Le Crabe vert, découvert à Saint-Pierre et Miquelon en 2013 et qui figure sur la liste des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde, constitue quant à lui une menace potentielle pour la faune locale et inquiète les professionnels de l'aquaculture.

### **De nouvelles arrivées d'espèces exotiques marines en prévision**

A l'avenir, l'arrivée et l'installation de nouvelles espèces devrait se poursuivre avec le développement des activités portuaires, de la navigation de plaisance, de l'aquaculture marine et des changements environnementaux. Cela accentuera les risques de voir de nouvelles espèces devenir envahissantes. La situation dans certains pays voisins des outre-mer témoigne de l'ampleur réelle du phénomène. Par exemple, près de 90 espèces exotiques marines sont répertoriées en Afrique du Sud dont une cinquantaine considérées comme envahissantes, et parmi les 300 espèces exotiques marines identifiées à Hawaii, plus d'une trentaine sont envahissantes.

### **Il est possible d'agir !**

La surveillance, le contrôle des vecteurs d'introduction et la sensibilisation sont les clés de la gestion. Les ports d'outre-mer, les marinas, les fermes aquacoles et les aires marines protégées sont les sites prioritaires pour développer la surveillance des espèces exotiques marines et détecter le plus tôt possible l'arrivée de nouvelles espèces. La France doit accélérer à cet effet la mise en œuvre des mesures prévues par la convention internationale pour le traitement des eaux de ballast des navires. Une meilleure intégration de la problématique est nécessaire dans les documents et instances de planification des activités maritimes. L'amélioration des connaissances doit également être poursuivie pour mieux comprendre les processus complexes d'invasions biologiques en mer, identifier les espèces présentes et évaluer leurs impacts. Enfin, ces actions doivent s'accompagner d'une prise de conscience de l'ensemble des acteurs et usagers de la mer des risques associés aux invasions biologiques marines et des bons gestes à adopter.

*Cette étude a été réalisée par le Comité français de l'UICN dans le cadre de son initiative spécifique sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer et avec le soutien de l'IFRECOR, de l'Agence française pour la biodiversité, du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère des Outre-mer.*

Etude disponible sur : [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) et [www.especes-envahissantes-outremer.fr](http://www.especes-envahissantes-outremer.fr)

### **Contacts :**

Doriane Blottière  
doriane.blottiere@uicn.fr  
06 89 61 63 09

Yohann Soubeyran  
yohann.soubeyran@uicn.fr  
04 67 61 57 44